Conditions Générales

Conditions d'admission et de départ

1. Chacun des deux ateliers réguliers de jeux en forêt « Glanette » (La Chaux-de-Fonds et Saignelégier) accueille des enfants âgés de 3 à 7 ans.
2. Les enfants doivent être propres ou supporter des langes le temps de l'animation. L'animatrice ne prend pas en charge le change des langes.
3. Le nombre d'enfants inscrits aux ateliers réguliers est limité à 10.
4. La demande d'admission doit être faite par le représentant légal en signant la « Fiche d'inscription » et la « Fiche d'informations personnelles » (à demander ou à télécharger sur www.glanette-foret.ch). **Trois formules à choix** : 1) inscription annuelle, 2) période 1 ou 3) période 2.
5. L'inscription est effective au moment de la réception des documents cités en point 4 ainsi que de la finance d'inscription de 30 CHF.
6. En accord avec l'animatrice, les enfants peuvent être admis également en cours d'année.
7. L'atelier se réserve le droit de résilier une inscription avec effet immédiat ou pour la fin d'un mois en cas de non-respect grave et répété du présent règlement.

Tarifs et conditions de paiement

8. La finance d'inscription couvre les frais administratifs pour un coût unique.
9. Les tarifs sont identiques chaque mois de l'année y compris les mois avec des vacances sauf pour août et juillet.
10. Tarifs :

Finance d'inscription : concerne tout choix d'inscription : annuelle, période 1 ou période 2 :	30 CHF coût unique
Atelier régulier :	120 CHF par mois
Mois de juillet :	0 CHF
Mois d'août	60 CHF
Rabais fratrie :	30 % pour chaque activité

11. Le paiement doit être réglé en avance : c'est-à-dire au plus tard le 31 du mois précédent (fin juillet pour août).
12. Des retards de paiements pourront engendrés des frais de rappel à la charge des parents.
13. Modes de paiements :
    - Pour l'atelier régulier : par virement bancaire ou par bulletin de versement à :

      Nathalie Surdez
      Les Barrières 10
      2340 Le Noirmont IBAN : CH53 8080 8009 5865 6802 9
    - Pour un atelier ponctuel : soit par virement bancaire, bulletin de versement ou en cash le jour de l'atelier.

    Merci de préciser le nom de/des enfant(s), le lieu de l'atelier et s'il s'agit de l'atelier régulier ou d'un atelier ponctuel.
14. Un jour d'essai peut être proposé sur demande du parent. Le montant de cet essai est dû indépendamment de l'inscription ou non de l'enfant à l'atelier régulier.

Horaires et lieux

15. L'enfant est tenu de suivre régulièrement l'atelier. Si pour une raison majeure (déménagement, modification de la situation professionnelle des parents) l'enfant devait quitter le groupe avant la fin de l'année scolaire ou de la période choisie,

le départ devrait être annoncé au minimum un mois à l'avance par écrit et un arrangement pourra être trouvé pour un remboursement partiel du montant déjà avancé. Si ce délai n'est pas respecté, la finance pour le mois est due.

16. Les parents sont responsables du transport de l'enfant du domicile au lieu de rendez-vous. Ils sont tenus de l'accompagner et de le confier à l'animatrice. Les parents avertissent l'animatrice si une tierce personne vient chercher leur enfant.

17. Lieu et horaire des ateliers réguliers : -Saignelégier : mercredi de 14h à 17h.
-La Chaux-de-Fonds : vendredi de 14h à 17h.

18. Les ateliers réguliers sont fermés durant les vacances scolaires et les jours fériés officiels de la commune où se trouve l'atelier (c.f. feuille « Vacances et Congés des ateliers réguliers »).

19. Les informations concernant les dates ainsi que le lieu précis du rendez-vous pour chaque atelier vous seront données après la validation de l'inscription.

20. En cas de météo extrême, l'atelier sera annulé et remplacé dans la mesure du possible. Aucun remboursement ne sera dû. Les parents seront avertis au plus tard le matin même de l'animation.

Absences

21. Les absences des enfants doivent être annoncées au plus vite, si possible la veille par téléphone ou SMS à l'animatrice. Elles ne sont ni remplacées, ni remboursées. Cependant, en cas d'absence prolongée due à la maladie ou à un accident, un arrangement pourra être conclu. Les enfants malades ne sont pas admis à l'atelier de jeux, ceci par mesure de précaution envers les autres enfants et pour leur propre bien-être.

22. En cas d'absence pour cause de maladie ou autre, l'animatrice est remplacée dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, et si l'absence n'excède pas une semaine, aucune compensation n'est accordée.

Equipement

23. L'équipement des enfants est important pour vivre de bons moments dans la nature. Nous sortirons par tous les temps : « Il n'y a pas de mauvais temps, seulement de mauvais habits ». Merci de vous référer au document « Equipement ». Les enfants peuvent arriver avec des chaussures et des habits déjà salis. Les enfants mal équipés peuvent être refusés.

Tiques et Sécurité

24. Concernant la présence de tiques, merci de vous référer au document « Tiques et Sécurité ». Les parents sont responsables du contrôle de la peau de leur enfant en rentrant à la maison après chaque atelier.

25. En signant la « Fiche d'informations personnelles », les parents donnent l'autorisation à l'animatrice de prodiguer les soins de base en cas d'accident léger lors de l'atelier et de contacter le médecin ou l'ambulance si cela s'avère nécessaire. Les frais liés à ces interventions seront à la charge des parents.

Responsabilité

25. Les enfants inscrits à l'atelier doivent être au bénéfice d'une assurance maladie ainsi que d'une RC (Responsabilité Civile) à la charge des parents.

26. « Glanette » décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel de l'enfant.

Goûter

27. Un goûter est offert à chaque sortie en forêt. Il sera parfois préparé sur le feu et avec les enfants. Les parents sont tenus de noter dans la « Fiche d'informations personnelles » les allergies ou intolérances alimentaires de l'enfant. Des collations « biologiques », si possible « de saison » et de provenance « locale » sont proposées par Glanette.

Nathalie Surdez
Les Barrières 10
2340 Le Noirmont
☎ : 079 236 01 34
www.glanette-foret.ch